



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti de la salle au point 18*), Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT,
Benoit STEINMETZ	à	Denis BAUR
Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39 jusqu'au point 17, 38 au point 18, puis 39 du point 19 à 25

Nombre de votants : 46 jusqu'au point 17, 44 au point 18, puis 46 du point 19 à 25

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



7. Objet : Etat annuel des indemnités des élus pour l'année 2023

En application de l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Cet état récapitulatif ne donne lieu ni à débat, ni à délibération. Il doit comporter l'ensemble des indemnités au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat en qualité de représentant de l'EPCI.

Prénom	NOM	INDEMNITES ANNUELLES CCCE Brut €	INDEMNITES ANNUELLES SYDELON Brut €	INDEMNITES ANNUELLES SCOTAT Brut €	INDEMNITES ANNUELLES SYNDICAT E IOGIN'4 Brut €	TOTAL ANNUEL TOUTES INDEMNITES CONFONDUES
Roland	BALCERZAK	12 035,70 €		7 379,16 €		19 414,86 €
Denis	BAUR	12 035,70 €				12 035,70 €
Marie -Marthe	DUTTA GUPTA	12 035,70 €				12 035,70 €
Michel	HERGAT	12 035,70 €				12 035,70 €
Guy	KREMER	12 035,70 €				12 035,70 €
Maurice	LORENTZ	12 035,70 €				12 035,70 €
Michel	PAQUET	32 851,26 €	13 983,96 €			46 835,22 €
David	ROBINET	12 035,70 €				12 035,70 €
Benoît	STEINMETZ	12 035,70 €				12 035,70 €
Bernard	ZENNER	12 035,70 €				12 035,70 €
Rachel	ZIROVNIK	12 035,70 €			3 842,52 €	15 878,22 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2023.

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

